

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

établi pour communication des observations et propositions orales et écrites du public ainsi que des questions complémentaires du commissaire enquêteur

Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire d'une Centrale Solaire au sol par la société SERPAIZE PV sur le territoire de la commune de Serpaize (38)

Il a été pris acte des éléments suivants :

- L'arrêté préfectoral en date du 13 août 2025, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet ;
- Les dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, qui précisent que :
- « Après la clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme. Il lui communique alors les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Ce délai de huit jours court à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet dispose ensuite d'un délai de quinze jours pour formuler ses observations. » ;
- Le déroulement de l'enquête publique, qui s'est tenue du 15 septembre 2025 au 15 octobre 2025 en mairie de Serpaize, et dont la clôture a été actée le 15 octobre 2025 à 17h00.

À la suite de cette enquête, M. Gilles CECILLON, commissaire enquêteur, a :

- Transmis le procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage, représenté par son mandataire, Third Step Energy (TSE), dans un délai de huit jours, soit le 23 octobre 2025 ;
- Organisé une réunion le 24 octobre 2025 avec le maître d'ouvrage, représenté par TSE, afin de lui communiquer et commenter le procès-verbal de synthèse.

Participants à cette réunion sont :

- Mme Raïssa FOURNIER, Chargée des Relations Territoriales de TSE ;
- M. Gilles CECILLON, Commissaire enquêteur.

Au vu de :

- l'analyse du dossier du projet arrêté et de ses compléments,
- des avis assortis de commentaires des personnes publiques associées (PPA),
- des échanges avec le public,
- des observations consignées sur le registre d'enquête,
- des questions et observations du commissaire enquêteur,

il est demandé au maître d'ouvrage (MO), dans un délai de 15 jours, soit au plus tard le 7 novembre 2025, d'adresser au commissaire enquêteur ses arguments et commentaires. Ceux-ci devront répondre point par point à chacune des observations émises et retranscrites en annexes 2 et 3 du présent PV, ainsi qu'aux observations et questions du commissaire enquêteur (chapitre 5).

Passé ce délai, ces éléments ne pourront plus être pris en compte dans la rédaction des conclusions.

Le MO, représenté par Mme Raïssa FOURNIER, peut, s'il l'estime nécessaire, produire dans son mémoire en réponse des observations complémentaires. Celles-ci, bien que sans lien direct avec les points évoqués dans ce procès-verbal de synthèse, pourront éclairer le commissaire enquêteur dans la formulation de son avis.

A Saint-Didier-de-la-Tour, le 23 octobre 2025

Le Commissaire enquêteur

Gilles CECILLON



Déroulement de l'enquête

1.1 Durée de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée du 15/09/2025 au 15/10/2025 inclus, soit 30 jours consécutifs, respectant ainsi les dispositions des articles L. 123-9 et R. 123-6 du code de l'environnement.

1.2 Dossiers et Registres

Le dossier de permis de construire a été déposé en mairie de Serpaize le 3 mai 2024 et adressé à la DDT de l'Isère pour instruction. Il a été actualisé par la société TSE (mandataire de la société SERPAIZE PV) les 26 juin 2024, 2 août 2024 et 25 novembre 2024.

Il était constitué :

- du Cerfa exigé pour les permis de construire,
- des documents permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement,
- d'une étude d'impact sur l'environnement et de son résumé non technique.

Pour compléter et étayer l'étude d'impact, le maître d'ouvrage y avait joint en annexe :

- un volet naturel de l'étude d'impact (version 5 du 22 mars 2024) ;
- une étude d'impact agricole ;
- une étude relative à la gestion des eaux pluviales (version février 2024).

À la suite des observations de la MRAe en date du 22 octobre 2024, le maître d'ouvrage a établi un mémoire en réponse le 28 novembre 2024.

L'ensemble des documents cités ci-dessus a été mis à disposition du public.

Pendant la période d'enquête, le public a pu prendre connaissance :

- du dossier-projet,
- des compléments au dossier, soit :
 - en mairie, aux horaires habituels d'ouverture ou pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
 - de manière dématérialisée, via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/6556>.

Le public avait la possibilité de déposer ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert en mairie de Serpaize ;
- sur le registre dématérialisé accessible via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/6556> ;
- par courrier adressé à la mairie de Serpaize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-serpaize@isere.gouv.fr.

1.2.1 Affichage de l'avis d'ouverture d'enquête publique

Les affiches étaient conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021. Elles étaient visibles et lisibles depuis la voie publique aux endroits suivants :

- l'entrée du site,
- la mairie.

Dans son constat d'affichage, M. le maire de Serpaize n'a relevé aucun manquement.

J'ai pu constater, lors de mes déplacements sur la commune les 5 septembre 2025, 15 septembre 2025 et 15 octobre 2025, que l'affichage était en place et en bon état.

1.3 Procédure de publicité

L'avis annonçant l'enquête publique a été inséré dans la presse locale et régionale aux dates suivantes :

- Le vendredi 29 août 2025 dans *Le Dauphiné Libéré* ;
- Le vendredi 29 août 2025 dans *L'Essor 38* ;
- Le samedi 30 août 2025 dans *Le Tout Lyon*.

L'avis d'enquête a également été publié sur :

- le site de la préfecture de l'Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2025/SERPAIZE-Centrale-photovoltaïque-au-sol> ;
- la plateforme numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6556/> ;
- le site de la commune de Serpaize : <https://www.mairie-serpaize.fr/avis-denquete-publique/>.

1.4 Communications complémentaires

Les informations sur l'enquête publique (EP) ont également été diffusées via :

- Le panneau lumineux du village ;
- L'application mobile d'informations et d'alertes <https://www.panneaupocket.com/> ;

1.5 Permanences

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public dans de bonnes conditions, en mairie de Serpaize (salle de réunion), aux jours et horaires suivants pour recueillir les observations et propositions, écrites et orales :

- 1^{re} permanence : le lundi 15 septembre 2025, de 9 h à 12 h ;
- 2^e permanence : le mercredi 15 octobre 2025, de 14 h à 17 h.

1.6 Clôture de l'enquête

Conformément à ce qui était prévu dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, et après vérification des éventuels courriers et courriels reçus, la clôture a été effectuée le 15 octobre 2025 à 17 h par le commissaire enquêteur.

Le dossier complet ainsi que les registres papier ont été clôturés et signés par le commissaire enquêteur.

Climat de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée sans obstruction ni incident, dans un climat excellent et dans de bonnes conditions.

Il convient de souligner les bons échanges avec la société TSE, mandataire du maître d'ouvrage, ainsi qu'avec la mairie de Serpaize.

Aucune réunion publique n'a été organisée durant l'enquête.

Contributions et avis des personnes publiques associées et consultées

Le dossier de demande de permis de construire et son étude d'impact ont été soumis, avant l'enquête, à l'autorité environnementale (art. R. 123-8, 4° du code de l'environnement). Cet avis, ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, qui ont été mis à disposition du public avec le dossier, ne soulèvent de ma part aucune question supplémentaire.

Les services de la préfecture de l'Isère ont procédé à la consultation des personnes publiques associées (PPA) du 27 mai 2024 au 26 août 2024. Les avis reçus ont été joints au dossier complémentaire d'enquête. Ils ne soulèvent de ma part aucune question supplémentaire.

Contributions du public

4.1 Bilan des contributions recueillies

Le public avait la possibilité de déposer ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé accessible via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/6556> ;
- sur le registre papier ouvert en mairie de Serpaize ;
- par courrier adressé à la mairie de Serpaize ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-serpaize@isere.gouv.fr.

Les statistiques suivantes permettent d'appréhender la participation du public à cette enquête, le mode des contributions et leur fréquence.

4.1.1 Bilan des contributions numériques

La publication du dossier d'enquête publique sur la plateforme dématérialisée du registre a suscité un vif intérêt de la part du public. À noter :

- Nombre de visiteurs uniques ayant consulté le site web : 3 268 ;
- Nombre de visiteurs ayant téléchargé au moins un document du dossier : 1 765 (soit 54 % des visiteurs) ;
- Nombre total de téléchargements réalisés : 2 747 ;
- Nombre de contributions déposées : 92 (soit 2,8 % des visiteurs)

Les 5 documents les plus téléchargés	Nombre de téléchargement
Avis d'enquête publique	203
Arrêté d'enquête publique	100
A.1 : Résumé non technique	77
A.2.2 : Etude d'impact sur l'environnement – Partie 2	70
C.2.2 : Mémoire réponse à la MRAE	65

Tableau 1 : Documents les plus téléchargés

Le public ayant consulté le site a pris connaissance des documents principaux présentant le projet de centrale solaire. 54 % des visiteurs ont téléchargé au moins un document de présentation.

Sur les 92 contributions déposées, 64,1 % sont anonymes, soit 59 contributions.

Parmis les 92 contributions numériques reçues :

- 86 expriment un avis défavorable,
- 6 ne formulent pas d'avis mais sollicitent des précisions ou un état des lieux complémentaire.

4.1.2 Bilan des visiteurs et contributions reçus en permanence

Permanences	Nombre de visiteurs	Nombre de contributions mis au registre papier	Nombre d'avis Neutre	Nombre d'avis favorable		Nombre d'avis défavorable
				sans réserve	avec réserve	
15 septembre 2025	1	0	0	0	0	0
15 octobre 2025	2	0	0	0	0	0
Total	3	0	0	0	0	0

4.1.3 Bilan des dépôts de contributions sur le registre papier

3 contributions ont été déposées sur le registre papier lors de l'enquête publique, toutes exprimant un avis défavorable à l'égard du projet.

4.1.4 Bilan de l'ensemble des contributions

En synthèse, sur les 95 contributions recueillies lors de l'enquête publique :

- 89 sont défavorables au projet,
- 6 ne formulent pas d'avis mais sollicitent des précisions ou un état des lieux complémentaire.

4.2 Synthèse des points évoqués dans les contributions

Les principaux thèmes évoqués des contributions formulées lors de l'enquête publique sont synthétisés dans le tableau en page suivante.

L'intégralité des observations est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Dans son mémoire en réponse, le maître d'ouvrage apportera une explication détaillée à chaque observation.

Thèmes	Nombre d'observation	Résumé des préoccupations
Enjeu agricole	49	Réduction des surfaces cultivables et impact sur l'activité agricole locale.
Incidence paysagère et visuelle	37	Inquiétudes sur l'intégration du projet dans le paysage existant.
Solution alternative	29	Privilégier les toitures solaires, les ombrières de parking, etc.
Biodiversité	26	Impact sur la biodiversité à proximité du projet
		Perte de biodiversité liée aux défrichements agricoles envisagés pour la compensation
Artificialisation des sols	9	Risque d'altération des sols, coulées de boue...
Incidence sonore du projet	7	Inquiétudes sur les nuisances sonores.
Dévaluation de la valeur foncière des maisons	4	Dévaluation de la valeur foncière des maisons situées à proximité du projet
Réchauffement climatique	4	Préoccupations liées à l'impact du projet sur l'amplification du changement climatique
Raccordement du projet aux réseaux	4	Inquiétudes concernant le raccordement, liées à l'absence d'informations
Phénomènes optiques issus du projet (reflets, éblouissements)	3	Inquiétudes sur les phénomènes optiques
Travaux de construction du projet	3	Inquiétudes concernant l'augmentation du trafic routier et les nuisances sonores pendant les travaux...
Valeur ajoutée du projet pour les habitants et les acteurs locaux	3	Quel est l'intérêt du projet pour les habitants et les acteurs locaux ?
Démantèlement de la centrale photovoltaïque	3	Interrogations sur la gestion et les risques liés au démantèlement de la centrale en fin de vie
Pâturage de brebis sous les panneaux	2	Inquiétudes sur la faisabilité du projet (qualité de l'herbe, impact des champs électromagnétiques sur les brebis)
Risque d'incendie	2	Risque d'incendie
Risque sanitaires	2	Inquiétudes concernant les risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques...

Contributions du commissaire enquêteur

5.1 Mesures de compensation agricole

Dans votre mémoire en réponse à l'avis de la MRAE du 28 novembre 2024, vous mentionnez :

- la mise en œuvre d'actions visant à identifier et mobiliser des terrains en friche à l'échelle de Serpaize et de la communauté d'agglomération ;
- l'identification et la proposition de 3,5 hectares aux exploitants.

Pourriez-vous préciser les éléments suivants :

- Localisation et acceptation : Où se situent les 3,5 hectares déjà identifiés, et quel a été l'accueil des exploitants concernant ces parcelles ?
- Critères de sélection : L'évaluation de la biodiversité et de la qualité agronomique des sols de ces friches est-elle intégrée dans le processus de compensation ?
- Avancement des 2,5 hectares restants : Quel est l'état des négociations ou des démarches pour les 2,5 hectares manquants ?

5.2 Raccordement au réseau électrique HTA

Pourriez-vous préciser :

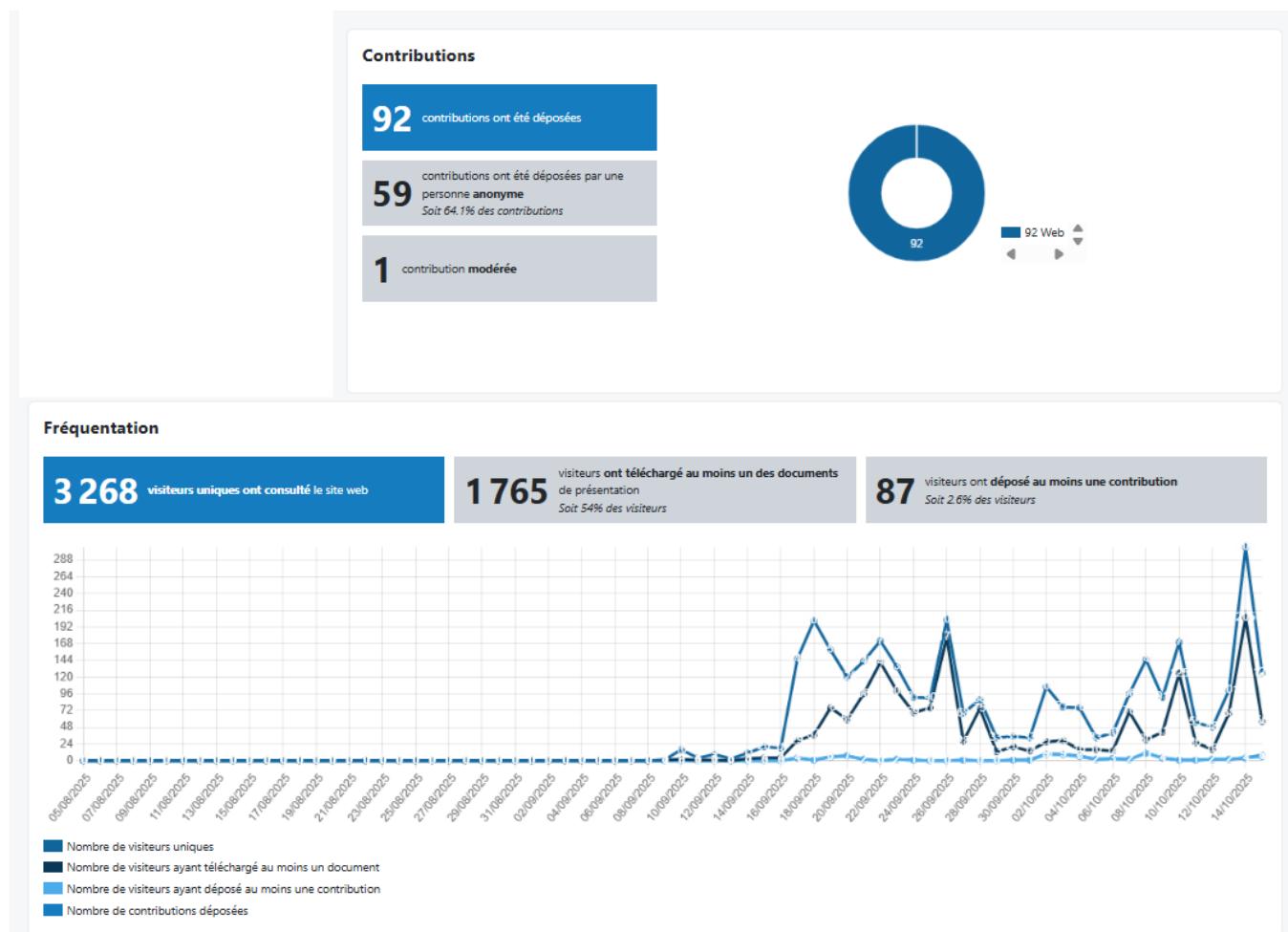
- l'état d'avancement du raccordement ;
- le descriptif technique du projet de raccordement ;
- ...

Le maître d'ouvrage s'engage à fournir, dans son mémoire en réponse, une explication détaillée concernant ces deux points.

6

Annexes

6.1 Annexe 1 : Statistiques sur les contributions numériques



Téléchargements



Les 5 documents les plus téléchargés

Avis d'enquête publique	207
Arrêté d'enquête publique	102
A.1	77
A.2.2	70
C.2.2	65

Nombre de téléchargement

6.2 Annexe 2 : Contributions numériques

6.2.1 Contributions

SERPAIZE : délivrance d'un permis de construire sollicité dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol

<https://www.registre-dematerialise.fr/6556/>

Contributions dématérialisées uniquement

Dates

Du lundi 15 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00

Référence du Tribunal Administratif

Décision n° E25000155/38 en date du 16 juillet 2025 - Tribunal Administratif de GRENOBLE

Arrêté d'ouverture

Arrêté préfectoral en date du 13 août 2025

Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Gilles CECILLON

Commissaire enquêteur suppléant

Madame Mauricette RABATEL

Maître(s) d'ouvrage

Société SERPAIZE PV représentée par TSE
Batiment Atlantis 2
55 Allée Pierre Ziller - Sophia Antipolis
06560 VALBONNE

Contribution n°92 (Web)

Proposée par Marion Morand
(Marion3781@yahoo.fr)
Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 16h36
Adresse postale : 730 route de la Prat 38200 Serpaize

Je suis défavorable à ce projet.
- défavorable à l'installation sur un terrain agricole
- défavorable à défricher des terrains en compensation ce qui est nuisible à la biodiversité
- dégradation du paysage alors que de tels installations pourraient être établies sur des bâtiments existants

Contribution n°91 (Web)

Proposée par JACQUELINE Alain
(a.jacqueline@free.fr)
Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 15h29
Adresse postale : 414 Rte de Premoulon 38200 SERPAIZE

Je suis très défavorable à l'abandon de terres cultivées ou cultivables au profit d'installation de panneaux photovoltaïques. Au-delà de l'utilisation des toits de hangars agricoles où le photovoltaïque peut contribuer au financement de l'ouvrage, il existe de nombreux espaces sur le territoire devenus inutilisables pour des fonctions à vocation agricole ou résidentielles suite à leur pollution (anciens sites industriels, zones d'enfouissement de déchets,...), ou compte tenu de leur configuration physique (délaissés d'échangeurs autoroutiers p.ex.) et qui peuvent répondre à l'objectif de diversifier la fabrication d'énergie. Nous sommes là dans des réflexions qui dépassent le niveau communal et la proposition d'une compensation de terrain formulée par le pétitionnaire n'est qu'un rideau de fumée car au final se sont bien 5 à 6 hectares qui seront artificialisés; comment se comprend alors l'objectif du "zero artificialisation nette" à terme ?
Quel est l'intérêt de la commune? Quelques retombées fiscales peut-être...
Les matériels seront probablement d'origine extra européenne et les investisseurs incluront des fonds de pension américains trouvant là des placements sans risque car garantis par le prix de rachat des KWH partiellement subventionnés par les consommateurs français au travers des taxes appliquées aux consommations électriques....
Méfions nous d'avoir un jour des grandes plaines miroitantes de panneaux et d'être obligé d'acheter ses choux et ses carottes outre mer !
Merci de votre attention

Contribution n°90 (Web)

Proposée par Robin Pascale
Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 15h24

Je ne suis pas favorable à ce projet car il n'est pas en cohérence ni avec le territoire ni avec l'environnement et encore moins avec la volonté citoyenne au vu des interrogations et des préoccupations de cet avis d'enquête publique !
La préfecture a le devoir de considérer les préoccupations émanant de l'avis d'enquête publique comme le reflet d'une démocratie qui doit être respecté !

Ce genre de projets n'est défendu que par les entreprises ayant un intérêt financier.
Ce projet n'est pas bien reçu de la part de la population car il n'est pas une solution à la transition énergétique demandé par le gouvernement et par la population.

Merci d'agir en faveur de la population et non au nom de l'argent...

(ci-joint un article au sujet de ce projet sur le Dauphiné Libéré)

1 document associé
contribution_90_Web_1.jpg

Contribution n°89 (Web)

Proposée par Teddy Haller
Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 15h23

Agriculteur à proximité du terrain concerné par le projet de central photovoltaïque je me prononce très défavorable pour plusieurs raisons :

- premièrement, la pression foncière à proximité des grandes villes partout en France provoque une inflation des terres agricoles et donc une grande difficulté pour des jeunes à accéder aux fonciers pour s'installer en agriculture. Les projets photovoltaïques sur terrain agricole aggravent cette menace en donnant plus de valeur financière à la production d'électricité qu'à la production alimentaire !

- deuxièmement, la perte de photosynthèse sur des surfaces comme celle-ci provoque un dérèglement du microclimat au niveau de la parcelle et autour de celle-ci. En effet notamment en période de canicules, la chaleur accumulée par les panneaux photovoltaïques engendre une augmentation notable de la température dans le périmètre autour d'une centrale photovoltaïque comme celle-ci.

- troisièmement, des élevages de type brebis sous les panneaux n'ont pas donné les résultats attendus. En effet la pousse d'herbe n'est pas suffisante et les brebis sont sensibles aux champs électriques et électromagnétiques émis par les panneaux et leurs onduleurs.

- quatrièmement, l'imperméabilisation de cette surface par les panneaux modifie grandement l'absorption des eaux pluviales provoquant ainsi une érosion plus importante.

- cinquièmement, le démantèlement de ce genre de centrale une fois leur période de production terminée doit faire preuve d'une grande attention. En effet les panneaux contiennent des composants électroniques et donc des matériaux potentiellement polluants point il en est de même dans le cas d'un incendie où les eaux sur une surface agricole ne sont pas contrôlés comme cela peut l'être sur un parking goudronnée point sixièmement de manière générale la perte de biodiversité suite à l'installation d'un projet comme ça et considérable de nombreuses études notamment l'ADEME n'ont trouvé d'intérêt à ce genre de projet uniquement en zones arides ou semi-arides.

- dernièrement, il est à noter que le Scot et la CDPENAF ont émis un avis défavorable. Les réponses faites par l'entreprise TSE à ces organismes sont très expéditives et ne considèrent pas les préoccupations comme un ensemble mais comme des points isolés...

Je déplore dans ce projet et tous les projets similaires un manque considérable de bon sens expliqué par les très gros profits générés par cette entreprise privée.

Contribution n°88 (Web)

Proposée par Carrière Jean-Paul
(jp.carrriere2@wznadoo.fr)

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 14h35

Adresse postale : 285 route de Prémoulon 38200 Serpaize

Bonjour, je suis contre cette installation, elle contribuera à impacter les réacteurs nucléaires. Par beau temps venteux production renouvelable baisse de la production nucléaire, mauvais temps sans vent augmentation de la production nucléaire - (fragilisation du parc nucléaire) . D'autres part nous sommes autosuffisants en terme de production d'électricité, et à celà des réacteurs sont en chantier. Je ne parlerai pas de la future vente des barrages à des privés qui feront eux des variations en fonction de l'offre et de la demande. Cordialement. Jean-Paul Carrière

Contribution n°87 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 03h10

Mail de désaccord

1 document associé
contribution_87_Web_1.pdf

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 03h10

Mail de Désaccord concernant le projet

1 document associé
contribution_86_Web_1.pdf

Contribution n°85 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 00h20

Totalement contre !

Un champ de panneau photovoltaïque juste dans le champ de vision.

Une pollution visuel de plus après les cuves qui va contribuer à dénaturer l'environnement pour se rapprocher de plus en plus d'un site industriel.

Contribution n°84 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 21h48

Il n'y a plus trop d'agriculteurs ni de terrains à cultiver dommage d'utiliser une aussi grande parcelle pour cela

Contribution n°83 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 21h08

Il y a d'autres possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques que dans un champ exploitable

Contribution n°82 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 20h14

Trop de construction sur le village

Contribution n°81 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 19h38

Habitante de Serpaize, je suis contre ce projet.

Le photovoltaïque a plus sa place sur les toits des bâtiments publics ou constructions actuelles plutôt de sacrifier encore des terres agricoles.

Contribution n°80 (Web)

Proposée par GUERRY Adeline
(adeline.guerry@yahoo.fr)
Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 18h42
Adresse postale : Route du village 38200 SERPAIZE

Je suis contre le projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Le défrichage de terres en friches pour compenser la perte de terres arables ne me paraît pas pertinent pour 2 raisons :
- on ne sait pas si ces terres défrichées sont des terres de qualité égales à celles sacrifiées.
- les terres en friche sont des nids de biodiversité. La perte de cette biodiversité ne sera pas compensée.

On peut également aborder la question de la pollution visuelle de nos campagnes.

Enfin compte tenu du nombre de logements collectifs et individuels en cours de construction dans le village, la surface de panneaux solaires pourrait être atteinte avec le bâti à venir et existant, sans création de nuisances supplémentaires.

Contribution n°79 (Web)

Proposée par Rupert Barrow
(rupert.barrow.tdl@free.fr)

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 12h42

Madame, Monsieur,

Il est incompréhensible que l'on consomme 6ha de terres agricoles pour planter 12 000 panneaux solaires, qui vont occuper des terres productives et nourricières.

De plus, la vue sera polluée alors que nous sommes en pleine zone agricole.

Je pense que les habitants de Serpaize ne souhaitent pas l'extension géographique des nuisances déjà occasionnées par le centre de stockage à proximité.

L'impact écologique et agricole a déjà été évalué.

Enfin, il existe des alternatives à la pose de panneaux solaires qui pourraient, de façon très utile, occuper les toits de hangars, magasins de grandes surfaces ou bureaux, sans polluer davantage le paysage.

J'espère que ce projet ne sera pas accepté.

Cordialement,
M. Rupert Barrow

Contribution n°78 (Web)

Proposée par Marais Xavier
(xavier.marais@free.fr)

Déposée le dimanche 12 octobre 2025 à 22h48

Adresse postale : 20 ROUTE DE VERMONS ET VERMEZIEUX 38200 SERPAIZE

Ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur 6 hectares de terres agricoles actuellement exploitées me semble mauvais:

1- Mauvais pour les agriculteurs exploitants qui retrouveront difficilement des terres équivalentes dans notre périmètre immédiat, tant la tension est importante sur les terres agricoles ici.

2- L'artificialisation supplémentaire de 6 hectares pour poser des panneaux photovoltaïques n'est pas nécessaire. Il existe d'immenses surfaces couvertes disponibles: hangars, immeubles, maisons, qui pourraient accueillir ces installations, sans ajouter la moindre surface d'artificialisation.

3- L'implantation dans la vallée rendra ces installations visibles depuis énormément d'habitats à des kilomètres, et viendra s'ajouter aux citernes de stockage de pétrole déjà si peu harmonieuses.

4- Le maître d'ouvrage s'engage à rendre cultivable la même surface dans un environnement proche; cet engagement n'est pas réalisé, ni même réaliste tant les tensions sur le foncier dans notre région sont importantes.

Contribution n°77 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 12 octobre 2025 à 22h00

Je souhaite exprimer mes réserves concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol prévu à Serpaize.

S'il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique, cela ne peut se faire au détriment des sols vivants, de la biodiversité et du paysage agricole qui fait l'identité de notre commune.

Le site retenu, actuellement cultivé, représente plus de 5 hectares de terres agricoles situées à proximité immédiate du ruisseau de l'Abéreau.

Or, les études scientifiques récentes (ADEME, FRB, SER 2023, CNPN 2024) montrent que les parcs photovoltaïques au sol entraînent souvent une perte de biodiversité locale, une modification du sol et un risque de fragmentation des habitats. Leur impact paysager est également majeur : les structures métalliques, clôtures et panneaux, visibles depuis les habitations et les voies de circulation, altèrent la qualité visuelle du paysage rural et rompent la continuité naturelle entre champs, haies et coteaux.

Je demande :

que soient étudiées des alternatives sur des zones déjà artificialisées (friches, bâtiments, parkings) ;

qu'une évaluation complète et indépendante du raccordement électrique, du bilan carbone, des impacts cumulatifs et visuels soit publiée ;

qu'un suivi environnemental de 10 ans soit mis en place, avec gestion écologique du site (prairies fleuries, haies, clôtures faune-compatibles, fauchage tardif) ;

et qu'un plan clair de démantèlement et de remise en état du terrain soit garanti.

La transition énergétique doit se construire avec la nature et le paysage, pas contre eux.

Serpaize peut être un territoire exemplaire en privilégiant le photovoltaïque sur le bâti plutôt que sur les champs.

Contribution n°76 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 23h19

Je suis contre ce projet, qui à mon sens est contre productif. Je suis contre les champs de panneaux photovoltaïques. Pour 2 raisons :

- les terres en friche sont des nids de biodiversité. La perte de cette biodiversité ne sera pas compensée.
- les toits, comme celui de la nouvelle cantine scolaire, sont tout à fait aptes et suffisants pour accueillir des panneaux photovoltaïques.

Aussi serait-il possible de revoir ce projet?

Contribution n°75 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 05h42

Je suis formellement contre ce projet qui va dénaturer notre belle commune.

Contribution n°74 (Web)

Proposée par Aurèle
(aurele.giraud08@gmail.com)

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 18h58

Adresse postale : 123 route du canal 38200 Serpaize

Bonjour,

J'habite la route du canal, et donc directement à côté de la zone du projet concerné. Depuis que j'habite ici il ne se passe pas un jour où je regarde dehors sans me désoler d'y voir des cuves de plusieurs dizaines de mètres de large et d'une couleur qui ne vient absolument pas se fondre dans le paysage. Ces cuves ont un effet sûrement discutable sur l'environnement et l'écosystème dans lesquelles elles ont été installées, car elles viennent empêcher la circulation des bêtes sauvages qui se retrouvent encerclés par des constructions et des routes. Ainsi, le paysage est déjà dévasté par ces cuves et ce projet souhaite enlever plusieurs hectares de terres agricoles afin de les remplacer par un grand champ de panneaux solaires.

Or, Third Step Energy qui est porteur du projet est partenaire de l'UPGE (Union professionnelle du génie écologique) et qui a comme conviction d'après leur site internet d'être acteur de projet "intégrés dans les territoires, co-construits avec les collectivités et les acteurs locaux, associant les dimensions de production énergétique, de préservation de l'environnement dont la reconquête de la biodiversité et le maintien de l'activité agricole." (<https://www.genie-ecologique.fr/third-step-energy-rejoint-lupge-en-tant-que-partenaire/>)

Pourtant, d'après le rapport de la MRAe sur le sujet, le projet comporte plusieurs risques:

-Danger pour l'alouette Lulu et les chiroptères

- Non compatibilité avec l'usage agricole actuelle
- détérioration du paysage
- non prise en compte de l'impact des travaux de raccordement au réseau électriques.

En conclusion, d'après tous les documents fournis par les différents acteurs, je trouve que ce projet ne devrait pas se faire car aurait également un fort impact moral sur les riverains en plus des raisons évoquées précédemment.

Contribution n°73 (Web)

Proposée par Vacher yohan
(Yohan.vacher@sfr.fr)

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 13h48

Adresse postale : 97 route de la gouttole 38200 Serpaize

Un champ de panneau photovoltaïque juste dans l'axe de nos fenêtres.

Une pollution visuel de plus qui va contribuer à dénaturer l'environnement pour se rapprocher de plus en plus d'un site industriel.
Laisser notre campagne tranquille .

Contribution n°72 (Web)

Proposée par emilie

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 13h10

Adresse postale : 21 Route Du Canal

Je suis contre ce projet, il y a d'autres endroits moins visibles, comme la zone entre Luzinay et Serpaize où il y en a déjà. Nos habitations sont juste à côté. Habiter à la campagne pour avoir des champs remplis de panneaux photovoltaïques juste à côté, c'est vraiment dommage! Pourquoi pas y mettre une usine aussi !

Contribution n°71 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 12h04

Non à l'installation de panneaux solaires à proximité des habitations !

Ce projet présente des risques pour notre cadre de vie, notre environnement local et notre tranquillité quotidienne.

Nous demandons :

- Une concertation publique réelle avec les riverains avant toute décision,
- la qualité de vie des riverains (bruit, reflet, perte de vue dégagée, dévalorisation du cadre de vie),
- la biodiversité locale, notamment la faune et la flore présentes dans le champ concerné.
- la relocalisation du projet sur un terrain plus approprié (zone industrielle, friche, toiture publique...)

Nous demandons de reconstruire l'implantation afin de concilier transition énergétique et respect du cadre de vie des habitants.

Contribution n°70 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 21h30

Non à ces panneaux photovoltaïques dans les champs! On détruit la nature pour sauver la planète...logique. Les patates ? Elles disparaissent. Les vaches ? Elles auront le Wi-Fi, c'est déjà ça. Et le paysage ? Pouf, envolé. Franchement, il y a mille autres endroits pour ces panneaux sans transformer nos campagnes en décor de science-fiction au budget ras des pâquerettes...

Contribution n°69 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 20h39

Je suis totalement contre ce projet .

Tout d'abord parce que ce sera sur des terres agricoles , cela va polluer le site et en plus visuellement parlant ces panneaux seront inesthétiques.

Contribution n°68 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 20h26

Inutile. Impact environnemental important. Cher.

Contribution n°67 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 20h17

Pollution visuelle qui va enlaidir le paysage, laissez les espaces libres aux agriculteurs.

Contribution n°66 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 20h15

Non au projet

Contribution n°65 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 20h15

Je m oppose a ce projet

Contribution n°64 (Web)

Proposée par Leterre emilie

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 18h04

Je ne vois pas l'interet de panneaux photovoltaïques...surtout que c'est à la place et non en lien avec l'agriculture. On se plaint du manque d'agriculteurs et on continue à supprimer des terres...

Contribution n°63 (Web)

Proposée par Carle stephanie
(Xx-s.c-xx@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 16h02
Adresse postale : 67 Route du Canal 38200 Serpaize

Non favorable. C'est vraiment polluant visuellement. Laisser l'espace au agriculteur. Pourquoi pas en mettre au même endroit que celui entre luzinay et serpaize là au moins c'est discret et ne gêne pas les habitations.

Espérant que notre écrit seront pris en compte.

Contribution n°62 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 15h59

Je suis contre ce projet , il y a déjà eu toutes ces constructions alors que nous sommes à la campagne.
Dénaturer les terres agricoles non merci...

Contribution n°61 (Web)

Proposée par Dumas Geraldine

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 15h22

Je suis contre le projet
Cela n'apporte rien à notre village à part enlaidir le paysage

Contribution n°60 (Web)

Proposée par Emmanuel
(Manufaure38200@gmail.com)

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 10h05
Adresse postale : 730 Route de la Prat 38200 Serpaize

En tant qu'habitant de la commune de Serpaize, je souhaite exprimer mon avis défavorable au projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur des terres actuellement cultivées.
Si la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables sont des objectifs indispensables, leur mise en œuvre ne doit pas se faire au détriment des terres agricoles, de la souveraineté alimentaire et des équilibres écologiques locaux.

1. Atteinte au potentiel agricole et à la souveraineté alimentaire

Le projet entraînerait une artificialisation irréversible de sols fertiles participant aujourd'hui à la production agricole locale.
Dans un contexte de changement climatique et de tensions sur les ressources alimentaires, la préservation des terres agricoles de Serpaize revêt une importance stratégique.
Remplacer des surfaces nourricières par des panneaux solaires revient à sacrifier une ressource irremplaçable, contraire à l'intérêt collectif et à l'objectif de maintien d'une agriculture vivante sur notre territoire.

2. Contradiction avec les objectifs de sobriété foncière

La loi Climat et Résilience et la stratégie nationale du "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) imposent la réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles.
Implanter un parc photovoltaïque sur des terres cultivées de Serpaize va à l'encontre de ces principes.
Des alternatives existent et devraient être privilégiées : toitures de bâtiments agricoles ou industriels, parkings, ou autres zones déjà dégradées. Ces sites permettraient de développer l'énergie solaire sans nuire à la vocation agricole du territoire.

3. Impacts environnementaux et paysagers

Un parc photovoltaïque à grande échelle modifierait profondément le paysage rural de Serpaize :

fermeture visuelle du territoire et dégradation du cadre de vie,

perturbation de la faune locale (oiseaux, insectes, petits mammifères),
altération du sol et modification du régime hydrique,
risques liés à la maintenance, aux incendies ou à la dégradation du matériel.

Ce type d'installation, souvent présenté comme "écologique", n'est pas neutre pour l'environnement.

4. Retombées économiques locales limitées

Les bénéfices réels de ce projet profiteraient surtout aux investisseurs privés, tandis que la commune et les habitants de Serpaize n'en retireraient qu'une part marginale.

Les emplois générés seraient temporaires (phase de chantier), sans réelle plus-value pour l'économie locale.
Cette logique économique ne sert pas durablement le territoire.

5. Une transition énergétique qui doit rester cohérente et locale

Je ne suis pas opposé à l'énergie solaire, mais à sa mise en œuvre au mauvais endroit.

La transition énergétique doit être pensée à l'échelle du territoire, en concertation avec les habitants, et en privilégiant les surfaces déjà artificialisées.

Le projet envisagé à Serpaize traduit une logique de rentabilité à court terme, déconnectée des enjeux agricoles, paysagers et humains du territoire.

Pour toutes ces raisons, je demande à la commission d'enquête de donner un avis défavorable à ce projet de parc photovoltaïque sur la commune de Serpaize.

Le développement du solaire doit se faire en priorité sur les surfaces déjà artificialisées, dans le respect de nos terres, de nos paysages et de l'avenir agricole de notre commune.

Emmanuel Faure

Contribution n°59 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 7 octobre 2025 à 14h04

Habitant serpaize je ne vois pas l'intérêt pour la commune ...sinon une pollution visuelle de plus .
Contre ce projet

Contribution n°58 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 7 octobre 2025 à 13h04

Contre
Je ne vois pas ce que ce projet pourrait apporter à notre village
À part l'enlaidir

Contribution n°57 (Web)

Proposée par CUSIN Marjorie
(marjcusin@hotmail.com)

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 21h34

Adresse postale : 20, route de Vermons et Vermezieux 20, route de Vermons et Vermezieux 38200 SERPAIZE

Je suis contre le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres utilisées aujourd'hui pour l'agriculture.
Si la production d'énergie renouvelable est une préoccupation importante et nécessaire, la préservation des terres cultivées pour nourrir nos concitoyens est bien plus essentielle.
Et par ailleurs, les panneaux photovoltaïques peuvent s'installer sur des bâtiments, sans nuisance pour l'agriculture.
Alors je m'oppose totalement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Serpaize.

Contribution n°56 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 17h57

Contre

Aucun apport positif

Ce type de projet doit apporter beaucoup à certains pour que ces personnes méprisent totalement notre village. Ses habitants et son environnement.

Contre

Contribution n°55 (Web)

Proposée par Cottet-Emard Floriane

(cefloriane@gmail.com)

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 13h02

Adresse postale : 12 allée des Amandiers 38200 SERPAIZE

Je trouve inadmissible d'envisager l'installation de ces panneaux photovoltaïques, qui n'apporteront rien au village, si ce n'est l'enrichissement de quelques-uns au détriment de notre environnement.

Nous disposons déjà de nombreux bâtiments dont les toitures pourraient accueillir ces installations — inutile donc de sacrifier des terres agricoles.

Ce projet portera atteinte à l'aspect visuel du village, contribuant à sa dévalorisation, tout en supprimant des surfaces cultivables précieuses.

Et la biodiversité, dans tout cela ? Apparemment, elle ne rapporte pas assez pour être prise en compte...

Quel dommage.

En résumé, je suis fermement opposée à ce projet.

Contribution n°54 (Web)

Proposée par JAKUBOWSKI Mathieu

(jakubowski.mathieu@gmail.com)

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 13h50

Adresse postale : 14 ALLEE DES GRANGETTES 39200 SERPAIZE

Je suis contre le projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

L'imperméabilisation des sols pour l'installation de panneaux photovoltaïque me paraît à contre courant d'une démarche raisonné d'un urbanisme moderne.

De nombreuse toiture d'équipement public peuvent être utiliser.

Par ailleurs

Le défrichage de terres en friches pour compenser la perte de terres arables ne me paraît pas pertinent pour 2 raisons :

- on ne sait pas si ces terres défrichées sont des terres de qualité égales a celles sacrifiées.

- les terres en friche sont des nids de biodiversité. La perte de cette biodiversité ne sera pas compensée. (cf étude Moscatelli et al. 2022; étude Lambert et al 2023)

Contribution n°53 (Web)

Proposée par Boyer Nicolas

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 09h38

Je ne souhaite pas voir se projet aboutir, tant pour le désastre écologique pour amener ces panneau solaire ainsi que la perte encore de terrain agricole.

Quel sont les avantage aux habitant de serpaize ?

Sûrement aucun ..

Contribution n°52 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 23h06

Je ne suis pas favorable à ce projet. L'architecture industrielle et commerciale a déjà une dette énorme à l'égard de la nature, surtout en vallée du Rhône ; ce ne devrait pas être aux terres agricoles ou aux zones naturelles limitrophes de payer.

Contribution n°51 (Web)

Proposée par Bally sonia
(soniabally4@gmail.com)

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 21h58

Adresse postale : 491 route de l'église 38200 serpaize

Ce Projet est beaucoup trop grand 6 hectares , ça va complètement dénaturer le paysage, on a déjà les cuves avec les odeurs de gaz et c'est déjà beaucoup.
Il y a déjà des panneaux photovoltaïques installés sur la route qui va à luzinay et on a des flash lumineux l'été suivant les heures de la journée .
je n'ai vraiment pas envie d'avoir la même chose des 2 côtés de la maison.

Contribution n°50 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 21h32

Bonjour, je suis contre ce projet.
La biodiversité n'est pas respectée. Nous avons besoin de préserver la biodiversité des terres agricoles, et non de couvrir les champs d'un toit.
Il y a bien assez de toits à recouvrir de panneaux solaires sur les usines, les grandes surfaces, et les bâtiments communaux.

Contribution n°49 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 19h00

CONTRE !!!

Contribution n°48 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 18h57

Oui au photovoltaïque sur les toits, les parkings, les usines mais pas dans les champs surtout agricoles cultivées.

Contribution n°47 (Web)

Proposée par Jargeaix Pascale
(pascalejargeaix@gmx.fr)
Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 12h35
Adresse postale : 21impasse des Burgondes 38200 VIENNE

L'installation de panneaux photovoltaïque est une excellente chose mais PAS sur des terres agricoles.

Contribution n°46 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 08h19

Nous nous opposons au projet d Artificialisation des terres agricoles tout comme les contributions précédentes.
Des agriculteurs cultivent ces terres depuis toujours pour nous nourrir, Vous nourrir ! Stop au massacre des terres agricoles ! Vous détruisez le Monde !
Réfléchissez plutôt aux nombreux hectares de toitures disponibles pour installer vos panneaux mais venez pas grignoter sur des terres, sources de nourriture et de vie !

Contribution n°45 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 22h50

Je suis contre ce projet de panneaux solaires sur ce terrain.
Il va dénaturer le paysage.

Contribution n°44 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 22h25

Du grand n'importe quoi, sur une zone proche d'habitations et sans réel intérêt énergétique.
Sacrifier encore des terres agricoles pour uniquement un aspect financier, quel dommage

Contribution n°43 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 21h48

Notre village a été défiguré au fil des ans par des constructions, nous ne pouvons continuer à subir ce saccage qui nous est imposé par des implantations intempestives quelqu'elles soient ! Et la SAFER dans tout cela, elle fait le mort, elle laisse faire ce saccage des terres agricoles ?!

Contribution n°42 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 11h52

Je suis contre ce nouveau projet qui altère l'image de notre beau village surtout à l'endroit où il est prévu.

Contribution n°41 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 09h56

Risque d'éblouissement permanent par reflet des panneaux ?
Perte de terre agricole à fort rendement ! Une honte !

TSE dit compensé des terres agricoles ? lieu ? coût pour défricher ?
Risque d'incendie des panneaux photovoltaïques ou du transformateur ? quels seront les risques chimiques ?
Dégagements des fumées vers les habitations ?
Est-il prévu une remise en état des routes communales pendant et après la fin du chantier ?
Baisse du prix du foncier avec une nouvelle « pollution visuelle » ! après les cuves SPMR !!
Nuisance sonore lors des travaux ! En autre, lors de la pose de poteau par enfoncé-pieux les soirées et WE ?
La sous-traitance de la pose des structures est faite par quelle société ? Etrangères ? Préservons nos emplois !
Tracé de la ligne haute tension enterré qui va relier Pont-Evêque ?
Risque champ magnétique ? nuisance sur la santé ?
Quelles réponses apportez-vous à l'avis défavorable du SCOT ?
La DDT 38 a donné un avis défavorable, quel suivi ?
Ne faut-t-il déjà pas couvrir nos toits et hangars ? Batiment communaux?

Contribution n°40 (Web)

Proposée par Pissavin Rachel
(rachel.pissavin@gmail.com)
Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 09h13
Adresse postale : 12 allée des Cytises Le Méridien 38200 Serpaize

Je suis opposée à l'installation de ce projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Serpaize.
Il me semble plus opportun d'utiliser des surfaces déjà bâties comme des toitures où des hangars pour installer des panneaux photovoltaïques.
La destruction de surfaces agricoles, ou toute autre surface naturelle où la faune et la flore peuvent évoluer en paix sont à proscrire. Il en va de la préservation de la qualité de vie des habitants de notre village de maintenir les sols de la terre qui nous entourent vivants et riches en diversité végétale.
Avec la montée des températures que nous enregistrons ces dernières années à Serpaize, comme partout ailleurs sur le territoire français, devrait nous encourager à la retenue de détruire le vivant au profit de surface qui vont contribuer à faire monter la température autour du village.
Les installations industrielles déjà existantes sur notre commune marquent bien suffisamment notre paysage (cuves & champ photovoltaïque) avec tous les risques sanitaires et environnementaux qui les accompagnent.
J'espère sincèrement que ce projet ne verra pas le jour à Serpaize, dans le village que j'habite depuis trente ans et qui a vu naître et grandir mes enfants.

Contribution n°39 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 08h50

Contre ce projet
A l'heure où l'on parle de souveraineté alimentaire, quel est l'intérêt à détruire une parcelle reconnue comme une des meilleures terres agricoles du village ?
N'y-a-t-il pas d'autres terrains/friches inaptes à l'agriculture à utiliser avant ? Sans parler des parkings & toits de hangars ou entrepôts ?
Cdt

Contribution n°38 (Web)

Proposée par FAVARON Severine
(sfavaron@orange.fr)
Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 06h54
Adresse postale : 25 Allée Des Guepiers 38200 Serpaize

Bonjour,
Je suis contre parce que ça se voit de la route.
Nous avons déjà des cuves et des désagréments d'odeur de gaz dont on ne connaît pas les conséquences sur notre santé
La pollution visuelle, cela va dévaluer la valeur de nos maisons
Cordialement

Contribution n°37 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 01h10

Projet qui dénaturé les campagnes au profit des industriels.

Une ferme juste a coté va sûrement subir les conséquences.

Les panneaux vont générer du bruit, une pollution visuelle...

On ne veut pas de ce genre de projet.

Contribution n°36 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 23h01

Bonjour,

Je suis opposé à ce projet.

On a déjà des citernes, un premier champ photovoltaïque et de nombreux pylônes électriques. Cela suffit, il faut arrêter d'enlaidir notre environnement et préserver nos belles campagnes.

De plus je suis totalement opposé à la destruction de terres agricoles (ou de tout autre espace vert) pour installer des panneaux photovoltaïque. Priorité à notre alimentation et à notre agriculture.

La place des panneaux photovoltaïque est sur des toits de parkings ou de hangars dans des zones industrielles, préservons notre nature.

Contribution n°35 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 20h41

Je suis opposée au projet de ces panneaux, qui vont dénaturer le village

Contribution n°34 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 19h20

Je suis contre

Contribution n°33 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 19h17

Contre c'est moche.

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 18h32

La société Serpaize PV est la société porteuse du projet, elle est gérée par une autre société qui se situe dans le 06 donc absolument pas de la région.

Comment peut-on avoir les informations sur la société et le bien fondé de sa démarche?

Contribution n°31 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 18h19

Je ne comprends pas qu'on veuille dénaturer la nature et les champs agricoles. Nous ne pourrons pas manger des panneaux photovoltaïques !! Pourquoi ne pas les mettre sur des parkings déjà existants, cela fait de l'ombre pour les voitures en plus, ou bien sur le toit d'entreprise ou en haut des immeubles. Je pense que il y a suffisamment de place ailleurs que dans nos champs !!! Stop à cette course à l'argent et au profit, ras le bol !!
Merci de trouver d'autres solutions, car il y en a !

Contribution n°30 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 18h17

Paysage très dégradé avec ces panneaux photovoltaïques ! Les cuves le dégrade assez déjà

Contribution n°29 (Web)

Proposée par Richard hubert

(Hubert.richard638@orange.fr)

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 18h11

Adresse postale : 16 allée des cytises 38200 Serpaize

Quelle est la valeur ajoutée pour la commune d'avoir une 2 ème ferme solaire?

Contribution n°28 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 11h38

Etude d'impact environnemental qui pose grandement question..... Beaucoup d'espèces oubliées, le chevreuil n'est même pas cité ! Il y a des espèces de la Directive HFF et Oiseaux, et des espèces protégées.

Contribution n°27 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 2 octobre 2025 à 11h24

Habitants de Serpaize, nous nous opposons fermement à ce projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. L'impact paysager est bien trop important (presque 6 ha !!), nous verrons la centrale de la route du village, alors ne parlons pas des habitants aux alentours.. L'impact sonore de ces centrales est insupportable, nous avons déjà exemple de celle située à proximité. Nous grappillons sur de l'espace naturel et des parcelles agricoles où la faune et la flore viennent se nourrir (et pas des moindres avec halte migratoire de Cigogne blanche, Busard Saint-Martin, Alouettes, Pie-grièche...) et où des agriculteurs vivent. N'avons-nous pas assez de bâtiments à Serpaize pour faire ce genre d'installation ? Sans parler de l'hypocrisie d'impact environnemental favorable quand on sait où sont fabriqués ces panneaux et comment ils sont recyclés.....

Contribution n°26 (Web)

Proposée par Lérat David
(lerat.david@club.fr)

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 20h41

Adresse postale : Route de Mons, 33 les jardins de Neyve 38200 Serpaize

C'est affreux ces champs de panneaux. On condamne des espaces de nature (visuellement beaux) qui permettent de tempérer la chaleur estivale, au lieu de mettre ces panneaux là où ils devraient être : sur des toits.

Contribution n°25 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 septembre 2025 à 19h28

Sommes nous d'accord pour sacrifier nos paysages, notre agriculture, et pour abandonner au profit de la Chine une part grandissante de notre souveraineté?

Contribution n°24 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 27 septembre 2025 à 16h54

Utiliser une surface agricole ou la terre est riche et donc promesse de ressources alimentaires pr produire de l'énergie me paraît non éthique dans le sens où ces panneaux pourraient être posés hors sol, sans nuire à une autre production vitale, vivante.

Contribution n°23 (Web)

Proposée par Commare marie
(Marie.barillec@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 24 septembre 2025 à 20h28

Adresse postale : 86 rue du mont blanc 38200 Serpaize

Quel dommage d'enlever encore un peu plus de terre agricole. Je suis pour les énergies renouvelables mais pourquoi ne pas faire la même chose sur les toits des bâtiments publics ou privés ?

Contribution n°22 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 septembre 2025 à 19h13

Pourquoi utiliser des surfaces agricole pour y produire de l'énergie alors que les nouveaux bâtiments de serpaize en sont dépourvus ?

Contribution n°21 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 23 septembre 2025 à 09h05

Bonjour, en tant qu'habitante de Serpaize, je m'oppose à ce projet d'installation d'un nouveau parc photovoltaïque de 6ha en raison de :

- Perte de terres agricoles
- Artificialisation des sols
- Perte de biodiversité

Des panneaux photovoltaïques ont déjà été installés sur la commune de Serpaize qui se transforme en ville avec notamment la construction récente d'un immeuble imposant en bord de route en plein centre du village. Quel dommage et quelle déception pour des maisons individuelles environnantes qui sont mises devant le fait accompli face à un paysage urbain avec du vis à vis.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par Plan Alain
(a.plan@hotmail.fr)

Déposée le dimanche 21 septembre 2025 à 11h11
Adresse postale : 14 ALLEE DES CYTISES, 38200 SERPAIZE

Bonjour

Je suis opposé à ce type de projet pour les raisons suivantes :

- selon tous les économistes, la population mondiale va continuer à augmenter dans les prochaines décennies alors que les surfaces de terres agricoles sont toujours en baisse. Nourrir l'humanité va être un enjeu de plus en plus stratégique.
 - De nombreuses surfaces seraient valorisables: toits de centres commerciaux, de sites industriels et parkings...
- Par ailleurs, on sait que les surfaces des anciens sites industriels ou logistiques ne sont presque jamais restitués en surfaces naturelles ou agricoles, alors que ceux qui les ont exploitées devraient avoir obligation de le faire.
-

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 21 septembre 2025 à 09h02

Je suis opposée à ce projet, ça détruit le paysage, nous avons besoin de nos terres pour l'agriculture, ça détruit la terre et je ne suis pas si sûre que ça soit bon pour l'environnement (recyclage des panneaux en fin de vie)

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 19h00

Contre le projet, laissez des espaces naturels, non à l'artificialisation des sols.

Contribution n°17 (Web)

Proposée par Lemoine Maïté
(maite.lemoine@gmail.com)

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 17h39

Je suis absolument contre le projet d'utiliser à nouveau des terres agricoles pour un projet de panneaux solaires, alors que tant d'espaces seraient possibles sur les toits des bâtiments et habitations.

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Robardey Matthieu
(matthieu.robardey@gmail.com)

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 17h38
Adresse postale : 44 Lotissement les Jardins de Neyve 38200 SERPAIZE

Bonjour,

Je suis contre le projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Le défrichage de terres en friches pour compenser la perte de terres arables ne me paraît pas pertinent pour 2 raisons :

- on ne sait pas si ces terres défrichées sont des terres de qualité égales à celles sacrifiées.
- les terres en friche sont des nids de biodiversité. La perte de cette biodiversité ne sera pas compensée.

Enfin, ce projet ne me semble pas pertinent au vu du nombre important de toits (publics et privés) disponibles pour pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques.

Contribution n°15 (Web)

Proposée par Ramos Marie-José

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 17h29
Adresse postale : 36 chemin du bois royal 38200 Vienne

Les terres de bonne qualité susceptibles d'être cultivées à proximité des villes sont à préserver. Et cet usage potentiel visant à nourrir la population l'emporte sur l'installation d'une centrale de panneaux solaires.
Voici la véritable "utilité publique" de cette superficie: rester une terre agricole.

Contribution n°14 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 14h11

Je m'oppose au projet de centrale Photovoltaïque.
Je trouve dommageable d'utiliser des terres agricoles pour ce genre d'usage. Ce genre de projet dénature le paysage et change fondamentalement la nature de l'environnement.
Je ne suis pas contre l'utilisation de panneaux solaires mais pas dans un cadre comme celui-ci

Contribution n°13 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 10h38

Habitante de Serpaize, je suis totalement contre l'installation de ces panneaux photovoltaïques. On a déjà ces cuves qui sont des verrues au niveau du paysage, il faudrait encore rajouter des champs de panneaux photovoltaïques ?
Ils pensent sincèrement que les gens vont accepter ça ? Transformer ce village en laboratoire d'expérience technologique contreproductif alors qu'une belle faune et flore est visible régulièrement chaque année... (présence de cigognes, entre autres).
Qu'ils aillent mettre leurs champs de panneaux ailleurs ! Ou alors qu'ils nous enlèvent les cuves et les mettent à la place, mais certainement pas les 2 en même temps ! Qui accepterait ça ? Qui accepterait un tel non-sens ? Une telle dévaluation pour le village ensuite ? Certainement pas les habitants de Serpaize ni ceux qui aiment la Nature.

Contribution n°12 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 20 septembre 2025 à 08h46

Nous sommes opposés au projet de parc photovoltaïque prévu sur notre territoire.
Il va dénaturer le paysage et porter atteinte à l'identité de notre commune.

Nous sommes aussi préoccupés par le sort et l'avis réel des agriculteurs directement concernés par le projet : ont-ils été consultés et écoutés ? Quelles garanties ont-ils sur la préservation de leur activité ?

La SEDEPENAF et Rives du Rhône ont déjà émis un avis défavorable et, au vu des premières contributions à l'enquête publique, une majorité d'habitants s'y oppose également.

Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables, mais celles-ci doivent être développées sur des surfaces déjà artificialisées (bâtiments, friches, parkings), et non au détriment des terres agricoles et des paysages.

Contribution n°11 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 19 septembre 2025 à 17h44

Ce projets va occuper 6 hectares de bonnes terres agricoles.

Beaucoup de jeunes agriculteurs n'arrivent pas à trouver du terrain, et là on monopolise ces surfaces pour des panneaux solaires que l'on pourraient installer sur les toits des grandes surfaces et des bâtiments d'entreprise.

De plus, on ne peut pas intégrer ces panneaux dans le paysage.

Contribution n°10 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 19 septembre 2025 à 16h03

Habitante du village de Serpaize je m oppose à ce projet photovoltaïque au sol pour toutes ses raisons :

- Artificialisation de terres agricoles qui servent à nourrir --> n y a t'il pas assez d hectares de toitures pour poser ces panneaux ?

- Réchauffement climatique : ces panneaux participent au réchauffement climatique local de plusieurs degrés. Où est la transition écologique ? où est l énergie verte ?

-Risque d incendie : le risque d incendie n est pas anodin, il y a des habitations autour, de la biodiversité qui mérite d être protégée..

-vous souhaitez mettre des animaux, des moutons, qui participeront au désherbage sous les panneaux.. pensez vous à la condition animale ? aimeriez vous passer vos journées à brouter sous une telle chaleur au milieu d un champs artificialisé ?

- L éthique du projet ? les panneaux viennent de Chine, la main d oeuvre de l étranger. Où est l éthique ? Dire qu il s agit d une transition écologique n est pas un argument ! Ce qui motive le projet c est le profit ! la somme d argent que vous aimeriez générer au détriment des humains, de la planète !

- Vous dites que les paysans exploitants seront dédommagés et auront de nouvelles terres à exploiter : cela veut dire raser d autres hectares de biodiversité pour cultiver des céréales ? où est le sens ? Il est déjà difficile de trouver des terres agricoles sur notre territoire, de plus avec des projets photovoltaïques au sol de telle ampleur, cela nous questionne !

-Nuisance sonore, paysage dégradé, dévaluation du village. Notre village est déjà considéré comme village dortoir, nous ne voulons pas aussi d un village technologique sans verdure !

Pensez intelligemment et de manière globale. Nous construisons tous le futur de demain !

Réfléchissez à des projets qui ont du sens plutôt que de vouloir toujours gagner plus... cela ne fera la richesse de personne bien au contraire !

Merci de considérer les avis de chacun et de faire le bon choix !

Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 19 septembre 2025 à 09h09

L'usage agricole de terrains plats et fertiles devrait être privilégié ; il est certes intéressant de développer des installations d'énergie renouvelable telle le photovoltaïsme mais la surface de toit disponible à Serpaize ou alentours devrait être considéré plutôt que la transformation de terres agricoles en centrale solaire.

Je m'oppose donc à ce projet qui diminue, comme tant d'autre, la surface de production agricole.

Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 19 septembre 2025 à 06h15

Bien que ces terres soit classés en industriel au niveau du PLU, leur usage exclusivement agricole, cela depuis toujours, ne justifie pas l'entreprise d'un projet photovoltaïque.
Ces terres cultivées sont d'ailleurs parmi les meilleures de Serpaize autant en termes de rendement que de topographie.
Le développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque doit être réfléchi de manière globale et ne pas entrer en contradiction avec le monde agricole.
Concernant d'ailleurs le côté renouvelable du projet il est à noter que les modules photovoltaïques prévus pour le projet sont fabriqués en Chine (pour des raisons financières) et il n'est pas précisé non plus que la main d'œuvre soit réellement locale sur le chantier (comme celui route de Chantemerle...).
Un projet photovoltaïque comme celui-ci ne profite guère à l'économie local ni à la "croissance verte" attendu par l'État et par les citoyens.
TSE annonce bien sûr dans son étude un dédommagement des agriculteurs qui perdent leurs terres ainsi qu'une compensation foncière.
Néanmoins ces gestes commerciaux ne doivent pas cacher les profits générés par cette entreprise dont on ne doute pas de leur capacité à acheter la terre entière au nom de l'argent....

1 document associé

contribution_8_Web_1.jpg

Contribution n°7 (Web)

Proposée par De Luca Martin
(Martin.de-luca@hotmail.com)
Déposée le vendredi 19 septembre 2025 à 00h27
Adresse postale : 7 lotissement le chateau de Neyve 38200 Serpaize

Bonjour,

En raison de la capacité de production de la centrale photovoltaïque, pouvez-vous svp nous indiquer si la création d'un poste électrique sera nécessaire ? Et si oui, où est-ce qu'il sera implanté ? (Bruit, risque incendie et explosion, pollution visuelle direct avec le village de Serpaize...)

Par ailleurs, la distribution de l'énergie se fera par une ou plusieurs liaisons souterraines mais où est-ce que ce réseau sera enterré svp ?

Merci pour votre retour,
Cordialement

Contribution n°6 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le vendredi 19 septembre 2025 à 00h24
Je suis contre.
Je préfère équipé toutes les maisons en photovoltaïque.
Agriculture avant tout

Contribution n°5 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le jeudi 18 septembre 2025 à 14h29
Serpaize ne construit pas assez de lotissement "cages à poules", il faut en plus recouvrir des champs de panneaux photovoltaïques.
Je n'ai rien contre l'énergie renouvelable, mais notre village n'est plus que l'ombre de lui-même, c'est devenu un village-dortoir avec des blocs sur blocs de bétons, laisser un peu de vert et de nature ne serait pas de trop.

Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 septembre 2025 à 23h36

Habitante de Serpaize je souhaite exprimer mon opposition au projet d'implantation d'une usine de construction de panneaux photovoltaïques sur le terrain agricole situé à proximité de mon domicile.

Plusieurs raisons motivent mon avis défavorable :

- Atteinte au cadre de vie rural : notre commune est une zone de campagne préservée. La construction d'une usine dénaturerait fortement le paysage et la qualité de vie des habitants.
- Nuisances potentielles : ce type de projet peut engendrer des nuisances sonores, visuelles et une augmentation du trafic routier, ce qui serait difficilement compatible avec la tranquillité de notre environnement rural
- Manque de cohérence écologique : bien que la production de panneaux photovoltaïques participe à la transition énergétique, implanter une usine sur des terres agricoles va à l'encontre de la logique écologique et durable.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable à ce projet et demande que d'autres alternatives d'implantation soient étudiées, sur des zones industrielles ou déjà artificialisées, et non sur des terres agricoles.

Je vous remercie de prendre en considération l'avis des habitants directement concernés.

Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 17 septembre 2025 à 22h53

Dommage d'autoriser une nouvelle pollution visuelle et une diminution de l'espace agricole.
Notre village perd de sa beauté rurale...

Contribution n°2 (Web)

Proposée par Grange vincent
(grange.vincent@icloud.com)

Déposée le mercredi 17 septembre 2025 à 21h58

Adresse postale : 67 route du canal 38200 Serpaize

Bonjour nous sommes habitant proche de l'église nous sommes pas favorable à cette construction de panneaux photovoltaïques je pense que ce milieux naturelle doit le rester je préfère des chant cultiver qu'une centrale de panneaux difficilement recyclable de plus je croyais que la France produisais déjà assez d'électricité ! Favoriser les constructions pour les entreprises et les agriculteurs au mieux de détruire des lieux naturelle nous avons déjà une grosse zones de stockage de carburant je pense que cela suffie et nous avons déjà une centrale de panneaux en direction de Luzinay qui est à mon sens a une meilleure place merci à vous

Contribution n°1 (Web)

Proposée par Carles stephanie
(Xx-s.c-xx@hotmail.fr)

Déposée le mercredi 17 septembre 2025 à 21h53

Adresse postale : 67 Route du Canal 38200 Serpaize

Nous sommes habitant de la commune proche du lieu d'installation nous ne sommes pas pour cette installation. Nous trouvons que ceux qui sont installés entre Luzinay et serpaize non loin des cuves côté Luzinay sont bien car loin de toutes habitation tandis que la c'est tous proche nous sommes pas pour voir cela proche de chez nous.

6.2.2 Annexe à la contribution n°8

NOUS NE TOMBERONS PAS DANS LE PANNEAU DE L'AGRIVOLTAÏSME !

Positionnement quant au photovoltaïque
sur les terres agricoles naturelles et forestières



6.2.3 Annexe à la contribution n°86

Sujet : [INTERNET] Centrale photovoltaïque serpaize

De : "Jean mi & Steph"

Date : 01/10/2025 12:48

Pour : pref-enquete-serpaize@isere.gouv.fr

Bonjour, j'habite à serpaize au [REDACTED] et je tenais à vous exprimer mon désaccord concernant la possible installation de 11900 modules photovoltaïques juste sous mes fenêtres. En effet, le site choisi est juste en face de ma terrasse et je pense que les nuisances seraient nombreuses si ce projet voyait le jour :

- nuisances visuelles car juste en face de chez moi: nous avons déjà la vue sur les cuves de stockage et nous n'avons pas besoin d'avoir notre vue polluée une fois de plus par 11900 panneaux photovoltaïques
- nuisances sonores pendant toute la durée des travaux
- augmentation de la circulation, notamment des nombreux engins de chantier et des poids lourds qui vont circuler devant chez moi entraînant un risque pour ma famille car nous empruntons cette route tous les jours à pieds pour nous rendre aux arrêts de bus situés en haut de la route du canal.
- risque de dégradation de la chaussée avec l'augmentation de la circulation des engins et des poids lourds
- dévaluation du prix de ma maison: sûrement plusieurs dizaines de milliers d'euros
- diminution des champs cultivés car il faut rappeler que le terrain retenu accueille de nombreuses cultures chaque année
- les chasseurs font souvent des battues sur ce secteur et permettent de diminuer les animaux nuisibles pour les riverains notamment les sanglier qui peuvent faire des dégâts considérables dans les jardins si leur nombre n'est pas régulé.

Pourquoi ne pas installer ces panneaux sur les nombreuses usines installées à Villette de Vienne, ou sur le centre commercial Intermarché?

Il y a aussi énormément de place dans les parcs qui contiennent les cuves de stockage de Total.

Il y a déjà un gros parc de panneau photovoltaïques sur serpaize, un second serait incompatible avec ma conception de la vie à la campagne.

Je ne suis pas contre le progrès ni contre les énergies renouvelables mais nous pouvons partager ces contraintes sur le sol français et ne pas tout mettre au même endroit.

En espérant que vous saurez prendre en compte ma réclamation.

Cordialement.

6.2.4 Annexe à la contribution n°87

Sujet : [INTERNET] À l'attention de M. Gilles CECILLON, commissaire enquêteur

De : [REDACTED] @ [REDACTED]

Date : 06/10/2025 11:33

Pour : <pref-enquete-serpaize@isere.gouv.fr>

À l'attention de M. Gilles CECILLON, commissaire enquêteur

Bonjour.

Je vous partage mon désaccord concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque sur Serpaize.
Il vraiment dommage d'enlever des terres agricoles cultivées chaque année. Il y aura sûrement un impact sur la faune et la flore.

N'y a t-il pas des nuisances sonores liées à la production d'électrique? (onduleur)

Je suis convaincue que cela va dévaluer ma maison ainsi que toutes les maisons du quartier de l'église car une centrale de cette envergure va créer des nuisances visuelles. Dans ce quartier nous avons déjà en visuel les cuves pétrolières, c'est déjà largement suffisant.

De plus, autour de certaines cuves, il y a d'autres terrains libres qui dérangerai beaucoup moins les habitants de Serpaize.

Je trouve aussi que le lieu géographique n'est pas optimal car nous sommes dans un endroit où il y a beaucoup de brouillard pendant la période automnale et hivernal

En espérant que ma réclamation sera prise en compte.

Cordialement

[REDACTED]

6.2.5 Annexe à la contribution n°90

Le Dauphiné Libéré
Dimanche 5 octobre 2025

Votre région Politique & Territoires | 5

Serpalaize

Ils s'opposent à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles

Une enquête publique est en cours sur la commune de Serpaize concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque de près de 6 hectares. Des riverains s'opposent à ce projet et dénoncent l'artificialisation de terres agricoles.

« C'est incohérent des projets comme ça », tempête un des habitants opposé au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque à Serpaize. Portée par l'entreprise TSE, elle devrait voir le jour au lieu-dit Chasson-Est, à quelques centaines de mètres de sa maison.

Avec d'autres riverains, qui souhaitent rester anonymes, il est vent debout contre cette installation. « On n'est pas contre le photovoltaïque, au contraire, mais pas sur des terres agricoles », précise-t-il.

La majorité des contribuants de l'enquête publique – une quarantaine – vont dans ce sens. « C'est une vision baroque de l'écologie, explique un autre Serpézan. Il y a d'autres endroits pour les installer, on pourrait commencer par couvrir les toits et les parkings. »

Un autre habitant craint que la valeur foncière de sa maison ne baisse. « Il faut alerter, les gens ne se rendent pas compte », clamait-il.

« C'est loin du village, peu de gens le verront »

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du projet le 15 septembre 2022. « On est favorables par principe, on est pour les énergies renouvelables », explique Max Kechichian, le maire de Serpaize. Une réserve avait néanmoins été émise afin d'avoir des panneaux surélevés avec de l'herbe dessous permettant de faire de l'agroviticulture. Un souhait pris en compte.

L'emprise du terrain clôturé est de 5,8 hectares dont un peu plus de trois hectares seront recouverts de panneaux solaires. Ils permettront d'atteindre une puissance crête installée de 7,5 MW, soit la consommation électrique de 2300 foyers. Photo Le DL/Tim Buisson

La centrale photovoltaïque devrait s'étendre sur 5,8 hectares dont un peu plus de trois hectares recouverts de panneaux solaires (11 097 modules). Elle devrait atteindre une puissance crête installée de 7,5 MW, soit la consommation électrique de 2300 foyers. Photo Le DL/Tim Buisson

concerné se trouve le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne avec des cuves de plusieurs mètres de haut.

La zone est classée en UI, c'est-à-dire en zone d'activité économique et pas en zone agricole. « Nous avons à cœur d'aller sur des friches, pas des terrains agricoles qui ont vocation à produire », explique Julien Mouliniau, responsable des relations territoriales chez TSE. Pour le PLU c'est déjà une zone considérée comme urbanisée. « L'entreprise a proposé, alors qu'elle n'y était pas contrainte, de compenser ces per-

tes en défrichant d'autres terres. « On ne sait pas où elles seront », tempête un opposant. Une haie devrait également être plantée le long de la route de Villette.

Si l'entreprise a choisi ces terrains, c'est pour une question de coût. « Sur les toits et les parkings il y a moins de surface, c'est plus difficile de faire des économies d'échelle. Les technologies et les contraintes sont différentes. Ça fait aussi une énergie plus chère à la fin », explique Julien Mouliniau. La société se veut aussi rassurante quant au bruit des transformateurs. « C'est très local, si on s'éloigne de quelques mètres on n'entend plus rien. »

L'enquête publique se poursuit jusqu'au 15 octobre. « Nous regarderons les contributions, promet Max Kechichian. Mais il y a beaucoup d'avis anonymes, on ne sait même pas s'ils habitent la commune. » La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF) et le Schéma de cohérence territoriale (Scot) ont émis un avis défavorable. Au final, c'est la préfecture de l'Isère qui tranchera.

• Tim Buisson



6.3 Annexe 3 : Contributions issues du registre papier

6.3.1 Contribution 1 du registre papier (feuillet 1)

Sujet : [INTERNET] Centrale photovoltaïque serpaize

De : "Jean mi & Steph"

Date : 01/10/2025 12:48

Pour : pref-enquete-serpaize@isere.gouv.fr

Bonjour, j'habite à serpaize et je tenais à vous exprimer mon désaccord concernant la possible installation de 11900 modules photovoltaïques juste sous mes fenêtres. En effet, le site choisi est juste en face de ma terrasse et je pense que les nuisances seraient nombreuses si ce projet voyait le jour:

- nuisances visuelles car juste en face de chez moi: nous avons déjà la vue sur les cuves de stockage et nous n'avons pas besoin d'avoir notre vue polluée une fois de plus par 11900 panneaux photovoltaïques
- nuisances sonores pendant toute la durée des travaux
- augmentation de la circulation, notamment des nombreux engins de chantier et des poids lourds qui vont circuler devant chez moi entraînant un risque pour ma famille car nous empruntons cette route tous les jours à pieds pour nous rendre aux arrêts de bus situés en haut de la route du canal.
- risque de dégradation de la chaussée avec l'augmentation de la circulation des engins et des poids lourds
- dévaluation du prix de ma maison: sûrement plusieurs dizaines de milliers d'euros
- diminution des champs cultivés car il faut rappeler que le terrain retenu accueille de nombreuses cultures chaque année
- les chasseurs font souvent des battues sur ce secteur et permettent de diminuer les animaux nuisibles pour les riverains notamment les sanglier qui peuvent faire des dégâts considérables dans les jardins si leur nombre n'est pas régulé.

Pourquoi ne pas installer ces panneaux sur les nombreuses usines installées à Villette de Vienne, ou sur le centre commercial Intermarché?

Il y a aussi énormément de place dans les parcs qui contiennent les cuves de stockage de Total.

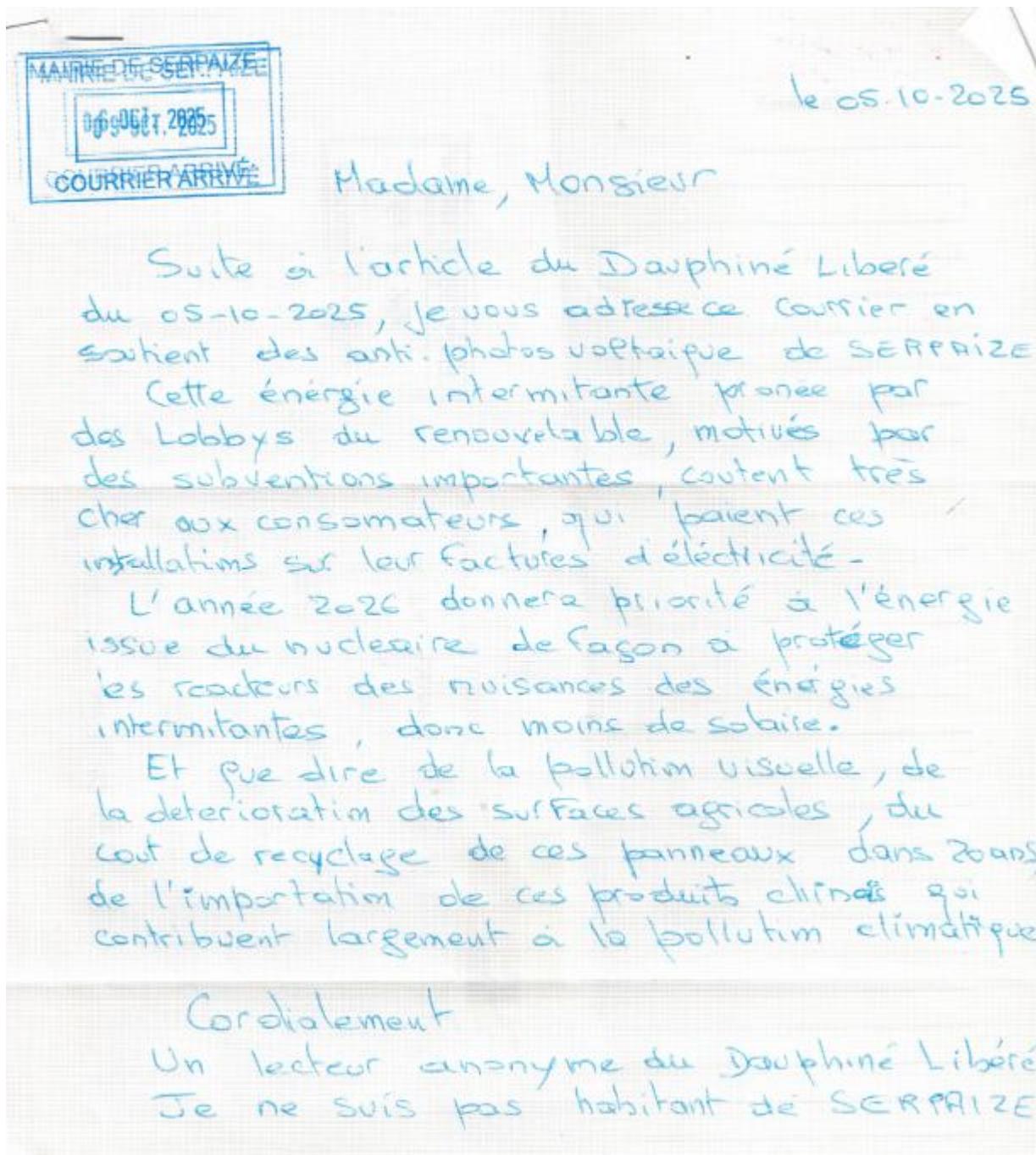
Il y a déjà un gros parc de panneau photovoltaïques sur serpaize, un second serait incompatible avec ma conception de la vie à la campagne.

Je ne suis pas contre le progrès ni contre les énergies renouvelables mais nous pouvons partager ces contraintes sur le sol français et ne pas tout mettre au même endroit.

En espérant que vous saurez prendre en compte ma réclamation.

Cordialement.

6.3.2 Contribution 2 du registre papier (feuillet 2)



6.3.3 Contribution 3 du registre papier (feuillets 3 et 4)

Feuillet n° 3

le 14/10/2025.

①

Bonjour,

Suite à la Consultation publique concernant la création d'une nouvelle "ferme solaire" je tiens à affirmer mon soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Commune mais en Aucun Cas au détriment des terres agricoles. La Commune et ses environs regorgent d'entrepôts et bâtiments dont les toits peuvent accueillir ce genre de projets. Je ne comprends pas cet abandon de terres agricoles de très bonnes qualités et à fort rendement qui seront bâtonnées et rendues infertiles pour des générations à venir au nom de l'écologie. L'Ecologie c'est justement le respect de la biodiversité des campagnes et cela est en opposition totale avec des surfaces de panneaux solaires au sol. Ce seraient d'être hypocrites avec l'écologie en réalisant ce projet d'énergies renouvelables vers des parcelles déjà bâtonnées.

Dans l'espérance que cette consultation aboutisse à construire une véritable solution écologique je reste vigilante à tout projet impliquant le futur de nos terres agricoles. Il est essentiel de respecter tout citoyen qui se montre vigilante face à des projets pseudo-écologiques et j'attends de votre part une prise en compte réelle des besoins futurs de nos enfants et de notre village.

Je suis d'un âge avancé où le numérique

TA

Feuillet n° 4

m'est impossible à gérer et j'ai vu un article dans le journal qui a parlé de cette consultation, heureusement -

Nous allons sur Serpaize, déjà une "ferme Solaire" sur d'excellentes terres agricoles une deuxième serait une abomination

Merci d'entendre ma requête pour notre avenir à tous.

